

## SUPER-CLINIQUES

Prochainement :  
Des super-cliniques  
pour assurer  
un meilleur accès  
aux services



Les super-cliniques permettront un accès rapide aux services médicaux de première ligne, sous la forme de services médicaux généraux disponibles à l'ensemble de la population, et ce, prioritairement aux personnes non inscrites à un médecin de famille.

### Objectifs

- Favoriser, en complémentarité avec l'offre de service des groupes de médecine de famille (GMF), l'accès aux services de première ligne pour toute clientèle, permettant ainsi d'éviter que des cas non urgents se retrouvent aux urgences;
- Assurer, en matière de prélèvements, d'imagerie médicale et de consultations spécialisées, des services de proximité intégrés.

### Caractéristiques

- Heures d'ouverture étendues, soit 84 heures par semaine (12 h par jour, tous les jours);
- Possibilité de s'inscrire pour un rendez-vous le jour même, jusqu'à 3 heures avant l'heure de fermeture;
- Services de prélèvements sur place, sans frais pour le patient;
- Services de radiographie simple et d'échographie sur place ou à proximité;
- Accès facilité aux services spécialisés;
- Utilisation d'un dossier médical électronique;
- Augmentation du nombre de plages de consultation lors de périodes de pointe (ex. : grippe).

### Soutien offert aux super-cliniques

- Financement déterminé en fonction du nombre de consultations annuelles effectuées par des patients non inscrits à un médecin de famille, à partir d'un minimum de 20 000 consultations.
- Financement conjoint par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'établissement responsable de la super-clinique :
  - Soutien administratif par le MSSS (opérations et administration);

- Soutien professionnel par les établissements (infirmières auxiliaires, infirmières cliniciennes, etc.).

Nombre de consultations annuelles	Montant alloué pour les opérations et l'administration de la super-clinique	Infirmières (nombre d'équivalents temps plein)
20 000 à 29 999	82 867 \$	6
30 000 à 39 999	118 717 \$	7
40 000 à 49 999	157 917 \$	9
50 000 à 59 999	193 768 \$	10
60 000 et plus	232 966 \$	12

## Emplacement des super-cliniques

Le plan de déploiement du MSSS est développé selon les besoins de la population par réseau territorial de services. Des cartes géographiques permettront de visualiser les zones potentielles d'implantation des super-cliniques.

## Entrée en vigueur

Le Programme de désignation des super-cliniques entre en vigueur le 28 avril 2016.